



XIROCOURT

Informations municipales

info

N°13



13 juin 2014

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal Mardi 10 juin à 20h30, en mairie

Ordre du jour :

➤ **Programme des travaux**

Les travaux ont été inscrits au budget primitif 2014 et doivent faire l'objet d'une demande auprès du Conseil Général avant le 30 juin 2014 dans le cadre de la Dotation Communale d'Investissement 2014 (D.C.I.). Trois programmes ont été retenus :

- a- Réfection partielle du clocher*
- b- Dépressage en forêt*
- c- Achat de terrains pour l'implantation de la station d'épuration et autour de la chapelle Notre Dame de Pitié.*

Décision du Conseil :

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux suivants :

- **Réfection couverture du clocher** : Le montant des travaux suivant devis établi par l'entreprise VOLTIGE à 57160 SCY-CHAZELLES s'élève à 17 400.00€ HT soit 20880.00€ TTC.
- **Travaux de dépressage en forêt** : Le montant des travaux suivant devis établi par l'Office National des Forêt à 54290 VIRECOURT s'élève à 6 275.94€ HT soit 6 903.53€ TTC.
- **Achat de terrains** : Le montant de l'achat s'élève à 12 000.00€ TTC frais de notaire inclus.

Il sollicite une subvention auprès de Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, au titre de la dotation communale d'investissement 2014 pour financer ces travaux.

Le Conseil Municipal s'engage à dégager les ressources nécessaires au financement de la dépense non couverte par la subvention.

➤ **Achat de terrains**

Décision du Conseil Municipal

Afin de permettre la création d'une station d'épuration communale il est nécessaire d'acquérir, auprès d'un propriétaire privé, un terrain cadastré section X parcelle 184 et une partie du terrain cadastré section X parcelle 417. En accord avec le propriétaire, le prix de vente a été fixé à 7000.00€ l'hectare pour une surface d'environ 1 hectare.

D'autre part, la Chapelle Notre Dame de Pitié, enclavée dans un terrain privé, ne laisse aucun accès à son pourtour. Pour remédier à la situation il est nécessaire d'acquérir une partie de ce terrain privé. En accord avec le propriétaire, le prix de vente a été fixé à 30.00€ le mètre carré pour une surface de d'environ 100m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat de ces terrains et charge Madame le Maire de procéder aux démarches nécessaires pour acquérir ces terrains et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

➤ **Projet d'assainissement collectif : Autorisation donnée au Maire pour signer l'ordre de service N°2 d'IRH**

Cet ordre de service est une mission d'accompagnement depuis la mise en concours des entreprises jusqu'à la réception des travaux d'assainissement collectif

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer l'Ordre de service N°2 EXE1 d'IRH correspondant aux études d'exécution pour un montant de 25 280 € HT et 30 336 € TTC

➤ **Renouvellement du contrat d'agent d'entretien**

Décision du Conseil Municipal

Vu la fin du contrat de l'agent de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet, chargé de l'entretien des locaux de la Mairie, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de l'agent sur ce poste dans les mêmes conditions que le précédent.

Le Conseil Municipal autorise Mme le maire à signer le contrat de travail à durée déterminée de trois mois renouvelable à intervenir entre la commune et l'agent retenu.

➤ **Ouverture de crédits**

La commune encaisse chaque année la redevance pour modernisation des réseaux de collecte qu'elle doit ensuite reverser à l'Agence de l'Eau. Le montant de cette redevance figure au budget en recettes puis en dépenses. Il a été prévu 5 500 € pour régler cette facture alors que la commune a perçu 5 533 € = il manque 33 €. Cette somme doit être prise sur le compte 615 « entretien et réparations » pourvu de 2 400 €.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'ouverture de crédits suivant au titre de l'exercice 2014 sur le budget assainissement :

C/706129 : + 33.00€.

Ces crédits seront prélevés sur le compte 615

Ramassage des Hétérogènes

Mercredi 18 juin

Merci de sortir les hétérogènes la veille au soir et de les disposer en bordure de trottoir afin qu'ils soient identifiables.

- **SONT EXCLUS**: Les piquets de parcs, les fils de fer barbelés, les congélateurs **remplis**, les gravats, les déchets verts, les résidus de produits toxiques (pots de peinture, solvants..), les objets dont le poids est supérieur à 70 kg (chaudière..), les roues de voiture et pièces de carrosserie (portières, ailes, moteurs..), les déchets issus de l'artisanat, le Placoplatre, la laine de verre, le fibrociment, l'amiante...

- **SONT ADMIS**:

Les portes et fenêtres en petite quantité, les bidons et fûts **non souillés et vides**, le bois fagoté en petite quantité, la ferraille, les cuisinières, réfrigérateurs, bicyclettes...